

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le sixième jour du mois de février 2017 à 20 h :00 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Absences motivées : Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Mathieu Perreault, urbaniste

Public : Neuf (9) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

037-02-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 6 février 2017, soit ouverte à 20h :00.

Adoptée à l'unanimité

038-02-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 6 février 2017 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

039-02-2017 3.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

040-02-2017 3.2 Séance extraordinaire du 30 janvier 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

041-02-2017 4.1 CJS de Brandon (Coopérative Jeunesse de Services) – Contribution 2017

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le versement d'un montant de **1 000\$** à la Coopérative Jeunesse de Services de Brandon (CJS) à titre de contribution 2017, correspondant à un partenaire OR dans la charte de visibilité proposée.

Adoptée à l'unanimité

042-02-2017 4.2 ADMQ- Renouvellement 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2017 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par le versement d'une prime de **511.64 \$**.

Adoptée à l'unanimité

043-02-2017 4.3 Chevaliers de Colomb – Commandite « Album souvenir »

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de verser à l'organisme un montant de 100 \$ pour aider au financement de l'album souvenir conçu pour souligner le 70^{ème} anniversaire.

Adoptée à l'unanimité

044-02-2017 4.4 Cible Famille Brandon – Semaine Québécoise de la Famille

ATTENDU la demande de « Cible Famille Brandon » le 23 janvier 2017 dans le cadre des activités qui se tiendront pour la semaine Québécoise de la Famille, plus précisément pour un événement qui aura lieu le samedi 13 mai 2017.

ATTENDU QUE la Ville supporte cet organisme de la Famille dans toutes ses activités.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Monday (de Dequoy à St-Joseph) de même qu'une partie de la rue St-Joseph (de Monday à Beausoleil) entre 10h00 et 17h00 afin de permettre la tenue d'une grande journée d'activités familiales, le samedi 13 mai 2017.

QUE cependant la présente est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de la Sûreté du Québec et n'engage en rien la responsabilité de la Ville de Saint-Gabriel.

QUE la Ville délègue son directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy afin de répondre à la demande de prêt de matériel et aide technique, selon la liste qui suit :

- ❖ prêt de barricades, poubelles(6) et bacs de recyclage (2)
- ❖ déplacement et installation de la « Roulotte »
- ❖ mise en place et désinstallation des panneaux publicitaires.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 janvier 2017

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 janvier 2017, sous la cote « Bordereau No. 02-2017 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2017

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2017.

045-02-2017 6.2 Comptes à payer au 31 janvier 2017

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2017, des chèques numéros **12052 à 12118** totalisant 240 649.59 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 janvier 2017, des chèques numéros **12013 à 12051** incluant les prélèvements mensuels des numéros **3021 à 3034** totalisant 229 515.89 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

046-02-2017 7.1 Croix Rouge – Pont payant

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent «La Croix Rouge » à tenir un pont payant, entre la rue St-Georges et le marché Métro, de 9 à 13h :30, le 24 juin 2017 (reporté au 1er juillet en cas de pluie).

QUE l'autorisation de la Ville sera valide, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports, puisque cette demande vise l'utilisation d'une route numérotée (347).

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec de même qu'aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

047-02-2017 10.1 Québec en Santé – Résolution d’appui

ATTENDU QU’il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l’ensemble de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l’implantation d’environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d’infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus, adoptent des mesures afin d’aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu’à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d’actions, en favorisant notamment l’essor des transports collectifs et actifs, l’aménagement, la disponibilité et l’animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l’implantation de marchés publics, l’installation de fontaines d’eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil tiennent à signifier leur appui au Regroupement pour un Québec en Santé et à cet effet, ils demandent au gouvernement du Québec :

- ❖ de poursuivre et d’intensifier les investissements dans la création d’environnements favorables aux saines habitudes de vie, tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - par l’augmentation de la taxe sur le tabac, contribuant ainsi à la diminution du tabagisme;
 - par l’instauration d’une taxe sur les boissons sucrées, contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
- ❖ d’investir les revenus dans **la mise en œuvre d’un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d’environnements favorables à l’intégration des saines habitudes de vie, dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- ✓ notre député de circonscription
- ✓ au ministre des Finances, monsieur Carlos Leito
- ✓ à la ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse, à la santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois
- ✓ au premier ministre, Philippe Couillard

Adoptée à l’unanimité

048-02-2017 10.2 Municipalité « Première de classe »

ATTENDU QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés.

ATTENDU QUE Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire.

ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation.

ATTENDU QU'UN jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur; sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.).

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec.

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens.

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs.

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

En conséquence,

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer et relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 » par les gestes suivants :

- ✓ l'accueil d'étudiants en stage;
- ✓ continuer à offrir notre collaboration aux divers organismes locaux pour les soutenir dans l'offre d'activités de loisir parents-enfants (semaine de la famille, activités en place pour la semaine de relâche, camp de jour, etc.);
- ✓ publication de textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, infolettre, etc.;
- ✓ investissement continu dans la bibliothèque municipale;
- ✓ maintien de notre collaboration avec les écoles de notre milieu.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

049-02-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 janvier 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

050-02-2017 11.2 **AVIS DE MOTION** – Règlement CV.512 (usages conditionnels)

AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller au district No.1, Réjean Riel, qu'il entend proposer une modification au règlement CV.472 relatif aux usages conditionnels afin d'autoriser de nouveaux usages conditionnels dans certaines zones de la municipalité.

051-02-2017 11.3 Adoption du premier projet de règlement CV.512

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à la présente séance, par la résolution No. 050-02-2017.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption du premier projet de règlement CV.512, modifiant le règlement CV.472, dont l'effet est d'ajouter certains usages conditionnels dans la zone I-40 et d'ajouter de nouvelles zones où des usages conditionnels seront autorisés, soient les zones IN-30 et C-06.

Adoptée à l'unanimité

052-02-2017 **11.4 AVIS DE MOTION – Règlement CV.514 (zonage)**

AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller au district No.1, Réjean Riel, qu'il entend proposer une modification au règlement de zonage CV.195 afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone C-44.

053-02-2017 **11.5 Adoption du premier projet de règlement CV.514**

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à la présente séance, par la résolution No. 052-02-2017.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption du premier projet de règlement CV.514, modifiant le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'ajouter certains usages conditionnels dans la zone C-44.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

054-02-2017 **12.1 Culture Lanaudière – Renouvellement de l'adhésion**

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent l'importance d'être membre de l'organisme « Culture Lanaudière » et par la présente désigne son directeur des communications et du développement culturel, monsieur Patrice Jetté pour agir à titre de représentant officiel de la Ville de Saint-Gabriel.

QU'À cet effet, la trésorière soit et est autorisée à acquitter les frais de renouvellement de l'adhésion, au montant de 252.95 \$, incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

055-02-2017 **12.2 Festival « Au Rythme du Country » – Demande de commandite**

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme la somme de 1 500 \$ pour aider au financement du festival « Au Rythme du Country » – édition 2017.

Adoptée à l'unanimité

056-02-2017 12.3 CPA Brandon – Demande de commandite

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme CPA (Club Patinage Artistique) Brandon, la somme de 500 \$ pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

057-02-2017 12.4 Hockey mineur – Demande de commandite

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Hockey mineur St-Gabriel » la somme de 5 000 \$ pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

058-02-2017 12.5 Gym Annalie Inc – Ristournes de 35% sur les inscriptions

ATTENDU QUE l'organisme a déposé deux factures (Nos.10 et 11) pour remboursement du montant de ristourne de 35% accordé sur les inscriptions de gymnastique récréative.

ATTENDU QU'UN remboursement de 35% a déjà été effectué sur un montant de 326.16 \$ se rapportant à la facture No. 10.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Gym Annalie Inc » un remboursement de 35% du montant des factures suivantes, totalisant **273.97 \$** :

- Facture No. 10-> 587.08\$ - 326.16\$ => 260.92 \$ X 35% => 91.32 \$
- Facture No. 11-> 521.85\$ X 35% => 182.65 \$

Adoptée à l'unanimité

059-02-2017 12.6 Hopla ! – Ristournes de 35% sur les inscriptions

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « HOPLA! » un montant de **96.56 \$** représentant un remboursement de 35% du montant d'inscription de Noémie Lapierre à la gymnastique récréative.

Adoptée à l'unanimité

060-02-2017 12.7 Comité de gestion du Lac – Dépenses d'opération

ATTENDU QUE sur la résolution 019-01-2017, adoptée à la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2017, certaines dépenses étaient manquantes.

ATTENDU QUE les municipalités de Mandeville, Saint-Didace, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de « *l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement* » et la Ville de Saint-Gabriel se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, le 12 mai 2015, une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé.

ATTENDU QUE les dépenses liées au Service à la Navigation sur le lac Maskinongé sont d'abord défrayés à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l'entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la résolution 019-01-2017 soit et est abrogée et remplacée par la présente.

QUE la Ville de Saint-Gabriel adopte les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2017 du Comité de Gestion du Lac Maskinongé, dont partie des dépenses pour le ponton ont été incluses :

- ✓ une dépense n'excédant pas six mille dollars (6 000\$) plus taxes applicables, pour l'achat des bouées, les réparations et divers matériaux;
- ✓ une dépense n'excédant pas quatre mille dollars (4 000\$) plus taxes applicables, pour l'achat d'un moteur à bateau;
- ✓ une dépense n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars (4 500\$) plus taxes applicables, pour couvrir les frais de réparation du ponton du service à la navigation;
- ✓ une dépense n'excédant pas sept cents dollars (700\$) plus taxes applicables, pour l'achat du nécessaire nautique pour mettre à bord du ponton;
- ✓ une dépense n'excédant pas deux mille dollars (2 000\$) plus taxes applicables, pour la fabrication d'un système de levage des bouées pour le ponton;
- ✓ une dépense nécessaire pour couvrir les frais d'étude et de consultation, auprès d'un conseiller juridique, d'un projet de règlement concernant les ententes contractuelles d'utilisation des accès au lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

061-02-2017 12.8 Comité de gestion du Lac – Adoption du rapport final 2016

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel adopte l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2016, lequel constitue le rapport final 2016 du Comité du Lac Maskinongé, tel que plus amplement détaillé dans le tableau qui suit :

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMITÉ LAC MASKINONGÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016		
FOURNISSEURS	# GL	MONTANT
SURPLUS NET – ANNÉE 2015		20 973,55 \$
DÉPENSES		
Salaires		29 274,07 \$
Frais de déplacement	5513450310	211,64 \$
Frais de poste	5513450321	10,45 \$
Cellulaire	5513450331	328,26 \$
Publicité	5513450349	616,62 \$
Assurance motomarine	5513450425	54,00 \$
Assurance bouées	5513450429	97,00 \$
Location salle	5513450511	
Ent. bâtisse débarcadere	5513450522	247,16 \$
Entretien motomarine	5513450525	4 247,48 \$
Location divers (toilettes, ceintures, etc.)	5513450529	2 586,97 \$
Essence motomarine	5513450631	917,17 \$
Achat articles quincaillerie. - lac Maskinongé	5513450641	2 611,40 \$
Papeterie	5513450670	2 361,71 \$
Achat équipement	5513450725	21 541,68 \$
Frais TPV	5513450899	567,46 \$
Contribution Mun.Gestion Lac Maskinongé	5513450959	2 650,00 \$
Contribution Mun.St-Gabriel-ponton	5513452959	2 971,31 \$
Cont.Mandeville-Gestion bouées	5513453959	2 919,41 \$
TOTAL DES DÉPENSES 2016		74 213,79 \$
REVENUS		
Revenus - Comité lac Maskinongé	5516950	75 220,00 \$
Subvention MRC		15 000,00 \$
Subvention MRC(achat bateau) à recevoir		2 217,62 \$
TOTAL DES REVENUS		92 437,62 \$
SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2016		18 223,83 \$
SURPLUS 2015+ SURPLUS 2016		39 197,38 \$

Adoptée à l'unanimité

062-02-2017 **12.9 AVIS DE MOTION – Modification au Règlement CV.491**

AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller au district No.3, Yves Morin, qu'il entend proposer à une séance ultérieure, une modification au règlement CV.491, intitulé « *Règlement régissant l'Accès au Lac Maskinongé et ses Tributaires et visant à prévenir l'Infestation d'Espères Exotiques Envahissantes* » dont l'effet est de régir les conditions de droit d'accès et de modifier les dispositions concernant les vagues érosives.

063-02-2017 **12.10 Beach Party – Autorisation 2017**

ATTENDU la demande présentée par le « Club Motoneige SGBL Inc » pour la tenue d'un « Beach Party » samedi le 8 juillet 2017, lequel serait remis au samedi suivant en cas de pluie, soit le 15 juillet 2017.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accueillent favorablement la demande du « Club Motoneige SGBL Inc » pour la tenue d'un « Beach Party » pour le samedi 8 juillet 2017, remis au 15 juillet 2017 en cas de pluie.

QUE le directeur général procède à l'émission du certificat d'autorisation qu'il transmettra au responsable de l'événement.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

064-02-2017 **16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 6 février 2017 soit levée à 20h :50.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce sixième jour du mois de février 2017.

Gaétan Gravel, Maire